



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

baux d'habitation

Question écrite n° 17816

Texte de la question

M. Julien Aubert appelle l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur une pratique qui se développe dans le secteur immobilier, consistant à demander à la caution d'un locataire d'apparaître comme colocataire dans le bail. Cette pratique pose de sérieuses difficultés au locataire en ce qui concerne le calcul de ses droits aux aides au logement, puisque les revenus de la caution sont pris en compte alors que, dans les faits, il n'existe pas de colocataire. Il lui demande si cette pratique est conforme à la réglementation et quelles mesures pourraient être envisagées pour l'interdire.

Données clés

Auteur : [M. Julien Aubert](#)

Circonscription : Vaucluse (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17816

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1470

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)